

# STATUTS

1. Sous la dénomination Association des clubs macédoniens -Forum (ci dessous Forum) est constituée par les présent statuts une association au sens des articles 60 et ss. du Code civil suisse. L'adresse du Forum est CP 229 1530 Payerne - CH.
2. Le but du Forum consiste en la coordination des intérêts communs de ses membres, et, à cette fin, elle entretiens des contact avec :
  - A. les organes publics compétents de la Confédérations Helvétique
  - B. les institutions de la République de Macédoine qui s'occupent des problèmes des citoyens macédoniens dans la diaspora ;
  - C. des associations et des sociétés éducatives, culturelle, sportives, humanitaire en République de Macédoine ;
  - D. des associations identiques de club d'autre Etats.
3. Le Forum vise à avoir pour membre :des club dont les membres personnes physique sont majoritairement originaires de la République de Macédoine et qui travaillent et sont domiciliés en Suisse, ainsi que leurs descendants nés en Suisse ;des associations éducatives, culturelle et sportives elles-mêmes membres des clubs membres du Forum.
4. Ne peuvent être membres du Forum des communautés **ou** associations religieuse, cela en raison de leurs buts, devoirs et activés spécifiques.
5. Pour devenir membre du Forum, les club doivent présenter une demande écrite. Les conditions de leurs membre soit notamment les suivantes: que le nombre de leurs membre soit d'au moins vingt personnes physique ou morales ;que ces membres possèdent des cartes de membre et qu'ils aient payé la cotisation pour l'année ou la demande est présentée au Forum.
6. La qualité de membre du Forum cesse dans les cas suivants :  
par la décision du membre qui doit notifier sa décision par écrit au Président  
par sa exclusion  
  
Le membre exclu a le droit d'introduire un recours devant l'assemblée générale dans le délai de trente jours à compter de la date de la réception de la décisions écrite de leurs exclusion.
7. L'organe suprême du Forum est son assemblée qui doit se réunir une fois Fan. Aux réunions du Forum peuvent être présentes, sauf décisions contraire du Comité, toutes les personnes intéressées, mais peuvent voter uniquement deux représentants désignés par chaque club membre du Forum. Ces représentants peuvent être membres ou non de la directions du Forum.
8. La direction du Forum est composée des :
  - Président
  - VICE-PRÉSIDENT
  - Secrétaire
  - Trésorier
  - ainsi que des présidents des clubs membres ou, à défaut, d'un des membres de ces clubs dûment mandaté par écrit.

9. Le Président, le Vice-président, le Trésorier du Forum sont élus parmi quatre des clubs membres, selon le système de rotation, pour un mandat de deux ans, le Secrétaire et élus pour un mandat de quatre ans lors de l'assemblée générale annuelle. Ils sont désignés par chaque club parmi ses propre adhérents.

10. Lors de l'assemblée générale du Forum, trois membres de trois différents clubs membres sont proposés pour constituer la commission de contrôle dont le rôle est de vérifier le compte bancaire du Forum, le livre de comptes et les archives, afin de préparer un rapport pour l'assemblée annuelle suivante.

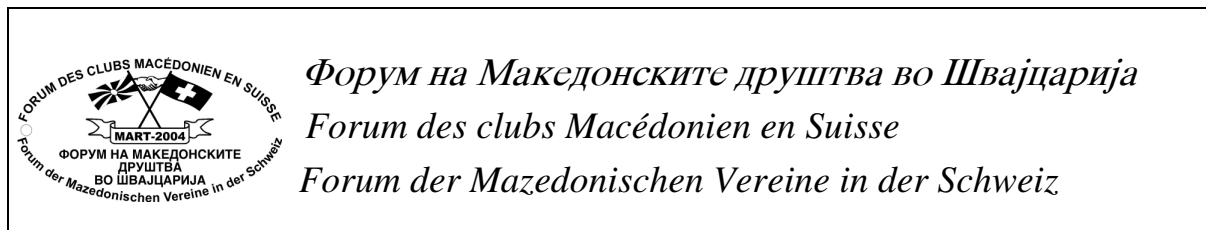
11. Pour couvrir les frais de fonctionnement du Forum, chaque club membre lui verse annuellement une somme dont le montant est fixé par accord mutuel préalable.

12. Le Forum dispose à son nom d'un compte opéré avec un signature individuelle par le secrétaire du Forum.

13. Le Forum a son cachet :



-et des feuilles officielles avec en-tête en macédonien français allemand :



14. Le symbole du Forum est constitué des drapeaux suisse et macédonien, représentés de manière bien visible sur le cachet du Forum, ainsi que sur l'en-tête de ses feuilles de correspondances.

15. Le Forum a un livre de compte et conserve dans ses archives les procès-verbaux des réunions et la correspondance.

Président

Etoski Erdovan

Trésorier

Gorgiev Vanco

Secrétaire

Koleski Mile